

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2012-05-14 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 14^e jour du mois de mai 2012 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:
Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Roger Tessier, Denis Laroche et François Parenteau

Le conseiller Jocelyn Verrier est absent

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Monsieur Claude Bahl, maire, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. D.P.S. Transport Inc. / Constat d'infraction Ordre des ingénieurs du Québec
3. Période question
4. Varia
5. Levée de la séance

(12-05-136) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(12-05-137) D.P.S. TRANSPORT INC. / CONSTAT D'INFRACTION ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que D.P.S. Transport Inc. a reçu un constat d'infraction émis par l'Ordre des ingénieurs du Québec concernant l'exécution des travaux de rechargement sur la Route O'Brien;

CONSIDÉRANT que D.P.S. Transport Inc. demande à la municipalité de Lefebvre de payer le constat d'infraction #405-61-026812-126 au montant de 3 760.\$;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte la demande de D.P.S. Transport Inc.;

Qu'une somme de trois mille sept cent soixante dollars (3 760.\$) soit prise dans le surplus libre de la Municipalité de Lefebvre et de l'affecter au budget 2012 « (02-320-00-970) CONSTAT D'INFRACTION » afin de rencontrer les dépenses relatives au paiement du constat d'infraction de D.P.S. Transport Inc. concernant les travaux sur la Route O'Brien à l'automne 2011:

(02-320-00-970) 3 760.\$ pris dans le poste budgétaire « Surplus libre »
(59-110-00-000)

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement au ministre des Finances au montant de 3 760.\$, pris dans le poste budgétaire (02-320-00-970).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 14 mai 2012 _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

(12-05-138) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller Denis Laroche à 20:25 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, directrice générale
& secrétaire-trésorière